

Compte-rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 18 janvier 2017

Présents :

Direction : Madame Durand-Assouly, Madame Tempel, Monsieur Marchetti

Administration : Monsieur Fouquet

Représentants des parents d'élèves : Madame Jelitte-Axisa, Madame Treffot, Monsieur Kastersztein

Représentants des professeurs : Madame Claude, Madame Gadowski et Madame Isambert

Représentant des élèves : Faustine Houdayer

Vorstand : Madame Rueter-Etesse

Excusés : M. Bourgeois-Potage, Mme Larsen, M. Muller, Mme Auvray, C. Oeljeklaus, M. Langlet

Ce Conseil d'Etablissement avait deux points à l'ordre du jour.

1. La carte des emplois
2. Les voyages scolaires

Carte des emplois

L'AEFE demande au LfdD la suppression d'un poste de résident sur les 27 dont il dispose. Pour justifier cette demande, l'AEFE indique que la zone Europe et l'Allemagne en particulier sont bien fournies en postes de résidents; ce poste sera redéployé sur une autre zone du réseau AEFE.

Cette suppression est rendue plus aisée du fait du départ en retraite à la fin de l'année de 2 enseignants : Mesdames Kloecker et Behl.

L'école avait anticipé cette demande de l'AEFE et notamment en termes financiers; les coûts supplémentaires qu'entraînera la création d'un poste de contrat local ont été prévus dans le futur budget. Le Vorstand tient à souligner son souhait de garder le taux de résidents au sein de l'établissement le plus élevé possible.

Question de Madame Claude : qui décide de la suppression des postes ?

Réponse de la direction : l'AEFE.

Vote : la suppression du poste de résident est adoptée à l'unanimité.

Le comité technique de l'AEFE entérinera cette décision en février.

Voyages scolaires

Les règles changent. Dorénavant les voyages scolaires devront être présentés et validés par le Conseil d'Etablissement. Madame Durand-Assouly explique que cette nouvelle règle est légitime à

deux titres. Tout d'abord, les voyages scolaires ne sont pas neutres et entraînent en général une participation financière des familles. En outre, le voyage correspond à un projet pédagogique de l'équipe enseignante, il est donc normal qu'il soit présenté et validé par le Conseil d'établissement : cela rentre tout à fait dans ses prérogatives. Ainsi le vote des voyages en CE devrait-il permettre à l'avenir d'éviter tout malentendu ou contestation.

Question de Monsieur Kastarsztein : Quelle est la règle quant à la participation ou non à un voyage ?

Réponse de la direction : Il n'y a pas de règle. Mais à partir du moment où le voyage fait partie d'un projet pédagogique, l'école souhaite une participation de tous les élèves. En cas de difficulté financière pour une famille, il est possible de se tourner vers le fonds de solidarité mis en place il y a 3 ans.

Observations de Madame Claude et de Monsieur Kastarsztein : Attention à ce que cette nouvelle règle ne devienne pas une contrainte pour les enseignants et donc un frein à leurs projets.

Réponse de la direction : Un voyage bien organisé et bien anticipé ne peut être que souhaitable pour les enseignants car moins stressant.

Intervention de Madame Gadowski : pour gagner en efficacité et en temps, il est intéressant de faire appel à des organismes spécialisés dans le voyage scolaire qui offrent de très bonnes prestations (ex. VEFE pour le voyage des latinistes en 2016).

Après ce préambule, il a été procédé au vote des 2 voyages suivants :

⑩ du 6 au 10 février : voyage des secondes ABIBAC organisé par Madame Schönherr à l'occasion du 500^e anniversaire de la Réforme et de l'année Luther en Allemagne. Découverte de l'environnement culturel, artistique et technique de Luther et découverte de son héritage. Lieux de visite : Wittenberg, Eisleben, Weimar, Buchenwald.
Coût du voyage : 350€ par famille
Groupe : 23 élèves – 2 enseignants
Adopté à l'unanimité.

⑩ Du 6 au 9 février : classes de CM2 transposées à Berlin
Projet pluridisciplinaire (histoire-géographie, sciences, allemand...) où interviennent la culture, la découverte de la capitale, l'ouverture sur le pays d'accueil, des objectifs d'autonomie...
Visites: musée Juif, musée de l'ex-DDR, visite du Bundestag
Coût du voyage : 220€ par famille
A noter : pour permettre d'offrir un repas chaud aux élèves (cf. températures basses à cette saison), les parents organisent des ventes de crêpes au sein de l'école.
48 élèves concernés – 6 adultes accompagnants : les 2 enseignants de Cm2, Madame Goebel – professeure d'allemand, Madame Calvo – professeure d'Anglais et 2 parents.
Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance
Anne-Sophie Isambert



Proviseure
Magali Durand-Assouly

